



SALAIRES : NOUVELLES NÉGOCIATIONS EN VUE

LE COMBAT NE FAIT QUE CONTINUER !

Après différents courriers et interventions en instances (cf. par ex. notre tract CMA CGM, FONDS APOLLO, RECAPITALISATION... MAIS QUID DES SALAIRES ?), la Direction vient de répondre favorablement à l'impérieuse demande de l'UNSa Aérien - et d'autres organisations syndicales - de rouvrir des négociations sur les salaires.

Préalablement à son Info RH du 27 juillet envoyés aux agents et en réponse à nos demandes, la Direction nous avait informés par courrier en date du 25 juillet de ces prochaines négociations qui devraient commencer début septembre.

Sauf que !



Sauf que dans le courrier que nous a adressé la Direction, elle annonce un cadre pour la négociation : « **nous examinerons de manière approfondie l'avancée du projet de loi relatif au pouvoir d'achat pour examiner les dispositifs qui seront proposés** ».

Or outre une hausse du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires et la possibilité pour les entreprises de racheter aux salariés les jours de RTT, ce projet de loi propose **le maintien de la fameuse Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA)**, dite Prime Macron. Cette prime, d'un montant maximal de 3.000 euros ou de 6.000 euros en cas d'accord d'intéressement, est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Elle est réservée aux salariés dont le revenu équivaut à moins de trois fois la valeur du Smic.

On le comprend : la Direction d'Air France s'apprête à nous octroyer une nouvelle prime de quelques centaines d'euros !

Elle oublie que plus les mois passent, plus l'inflation augmente... et plus les salariés épuisés et exaspérés s'impatientent de voir pris en compte leurs efforts constants. Cette attente doit-elle désormais se transformer en colère générale ? **Nous n'en sommes pas loin**. Le cas échéant, **la Direction trouvera alors sur sa route l'UNSa Aérien comme c'est déjà le cas dans un certain nombre de secteurs**.

Rappelons que depuis le début de l'été, de nombreuses mobilisations d'ampleur perturbent largement le secteur aérien. **Ces mouvements sont basés principalement sur des revendications salariales et d'augmentation d'effectifs** et généralement, les grandes organisations syndicales se mobilisent alors ensemble.

Quelques rappels d'augmentations en 2022 :

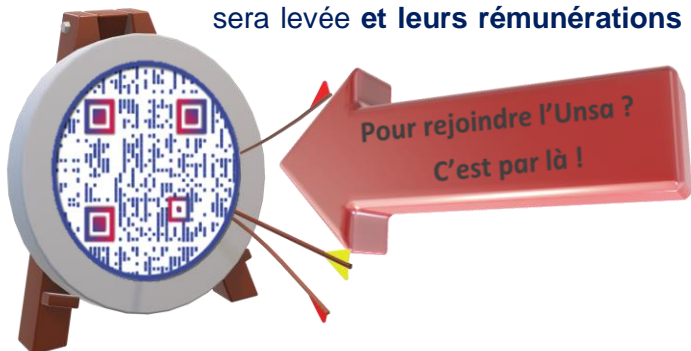
- Inflation : +5,8% sur un an
- Revalorisation des retraites : +5,1% (1,1% en janvier et 4% depuis juillet)
- Revalorisation du point des fonctionnaires : +3,5%

Concernant les augmentations de salaires dans le secteur aérien :

- KLM : 2% ou 80€ minimum en octobre et 2% ou 80€ minimum en mars 2023 !
- British Airways : 13% (après avoir perdu 10% avec la pandémie) !
- Lufthansa : la Direction a déjà proposé 150€/mois en juillet + 100€/mois au 1^{er} janvier 2023 + une option de 2% en juillet 2023 ; les syndicats réclament 9,5%
- ADP : 3% d'augmentation + une revalorisation des grilles salariales + une remise à niveau des rémunérations de quelque 1.800 salariés !
- **Air France : 0% !**

Air France n'a de cesse de répéter que l'écart de compétitivité avec nos concurrents ne peut se creuser. Dont acte : une augmentation générale basée sur la moyenne de celles accordées à KL, BA et LH sera une bonne base pour les futures négociations !

Par ailleurs rappelons que les Prêts Garantis par l'État seront remboursés à 75% d'ici la fin de l'année : la condition demandée par la Commission Européenne pour le versement des bonus à nos cadres dirigeants sera levée **et leurs rémunérations vont pouvoir exploser sans vergogne !** En préalable aux futures négociations, **la Direction devra faire preuve de transparence sur la rémunération de nos hauts dirigeants.**



Vos élus et représentants UNSa-Aérien